

Les pastilles dorées de Rê : une étape vers l'immortalité

F. Janot

Résumé

Dans l'Égypte ancienne, le prêtre-embaumeur appose de l'or sur l'ensemble du cadavre du pharaon. Pour les particuliers, il dépose plus modestement de fines feuilles ou des amulettes en cire dorée sur certaines parties du corps. Possédant les mêmes pouvoirs magiques que l'or, elles participent totalement à la guérison des chairs.

Summary

In Ancient Egypt, the priest-embalmer laid the gold on the whole of the king's body. For simple citizens, he more modestly applied fine leaves or amulets of golden wax for certain parts. Possessing the same magical powers as gold, they participated in the complete préservation.

Dans l'Égypte ancienne, l'acte physique effectué par les prêtres-embaumeurs sur le cadavre est la seule réponse thérapeutique appropriée destinée à stopper la corruption rapide et irréversible du corps. En effet, l'enveloppe mortelle est en grave danger, car elle ne bénéficie pas encore des protections qu'offrent les pouvoirs prophylactiques des formules magiques et des amulettes. Seul le parachiste est apte à inciser le flanc gauche pour extraire, le plus rapidement possible, les organes putréfiés. Dès lors, la fermeture de cette terrible blessure devient un acte hautement curatif. La phase de momification peut alors débiter, elle va permettre de redonner au corps une apparence humaine. Ainsi, le pouvoir des officiants apparaît comme très important. En effet, ils semblent disposer des savoirs indispensables à la guérison du cadavre. Pour cela, ils récitent des paroles magiques et ils appliquent les amulettes réparatrices sur les parties du corps qu'ils ont outragées. C'est pourquoi le recours à des matériaux chargés de magie et de pouvoir apotropaïque

vient toujours compléter les opérations pratiquées par les embaumeurs sur le cadavre. Nous voudrions ici fixer notre attention sur un aspect particulier de l'emploi de la cire, substitut de l'or, lié à la couverture de certaines parties du corps considérées en elles-mêmes comme absolument indispensables à la survie dans l'au-delà.

Emploi de l'or

L'or (1), matière inaltérable, est disposée selon un rituel compliqué sur l'ensemble du corps du roi. Ce matériau divin, pur, symbolise l'incorruptibilité des chairs du pharaon et le hisse à l'égal des dieux.

À l'époque romaine, cette pratique coûteuse perdure, mais la quantité d'or utilisée est diminuée. Ainsi, à Mischat Abou Omar (2), à Giza (3), à Philae (4), les observations macroscopiques de momies ont révélé la présence de fines feuilles d'or, réparties dans les yeux, sur la langue, sur les lèvres et sur la poitrine. Parfois des pièces inattendues sont retrouvées, tel un scarabée recouvert d'une fine pellicule d'or, et même un petit disque en or orné d'une tête de méduse (5). Dans l'oasis de Douch en Haute-

Francis Janot, Institut Français d'Archéologie Orientale du Caire, 37 rue al-Cheikh Aly Youssef, B.P. Qasral-Ayni 11562, R.A.E. Egypte

Egypte, entre le début du II^e et le IV^e siècle après J.-C, l'or est apposé d'une manière différente. En effet, les fouilleurs ont trouvé des têtes et des parties du corps dorées (6) .

La technique utilisée semble toujours la même: l'embaumeur applique des feuilles d'or très minces, de forme rectangulaire et de dimensions régulières, directement sur la peau, de façon à recouvrir l'ensemble du visage, sur le torse et sur les membres (7). Les pellicules d'or ne sont pas disposées au hasard, mais répondent à une exigence symbolique forte. En effet, chaque organe recouvert par ce métal divin en possède magiquement les vertus et par là-même peut être considéré comme guéri et apte à reprendre une vie douce dans l'Au-delà.

Le rôle de l'or dans les textes

Les formules de transfiguration du Chapitre 172 du Livre des Morts (8) s'adressent au défunt en lui disant :

«ton visage est couvert d'or» (172,1.13); «ton cou est orné d'or et d'électrum» (172, 1.19); «ton dos est recouvert d'or renouvelé avec l'électrum» (172,1. 20); «ton corps est élargi avec l'or» (172, l. 23); «tes genoux sont encerclés d'or» (172,1. 28); «tes doigts sont des épis d'or» (172,1. 29).

Le Rituel de l'embaumement pour les humains (9), nous explique d'une manière claire toute l'importance de cette apposition :

«ta carnation aura une couleur dorée grâce à l'orpiment pur, émanation de "Rê", pour l'éternité ! Car, pour toi, il mettra de l'or sur tes chairs, une couleur parfaite sur les extrémités de tes membres. Quand il aura rendu ton teint florissant grâce à l'or, et rendu tes chairs inaltérables grâce à l'électrum, tu seras vivant, bis, pour toujours et à jamais, tu seras rajeuni, bis, pour toujours et à jamais».

Ainsi, la pratique de couvrir d'or les momies, soit entièrement, soit sur certaines parties du

corps, semble devoir se répandre à l'époque tardive. Ce matériau, qui franchit la barrière du temps, est apposé sur le corps en mutation afin d'amplifier le travail de momification. Il agit comme un médicament, car il guérit le cadavre.

Utilisation de la cire

A partir du Moyen Empire, les embaumeurs scellent systématiquement, à l'aide de tampons de cire, les sept ouvertures de la face des momies royales (10) et des prêtres (11). La blessure de flanc reçoit un traitement identique. Les embaumeurs introduisent une importante masse de "cire", puis ils la recouvrent d'une plaque en métal précieux pour le pharaon (12), de facture moins noble pour les prêtres (13) et les gens de la cour.

Ce geste se continue à l'époque gréco-romaine. A. Deir el-Médineh, dans une tombe à caractère familial, B. Bruyère (14) a constaté une substitution des yeux par une prothèse en cire ou en stuc doré qui les représentent. Des amulettes en cire dorée ont été placées sur le front, la bouche, la poitrine et les pieds.

A l'époque romaine, des petites "pastilles" dorées ont été découvertes disposées soit directement sur la peau, soit à l'intérieur des cavités thoraciques et abdominales de dix-neuf momies, provenant de la *Vallée des reines*. Il s'agit de cinquante et une pastilles fabriquées à «partir de cire d'abeille et recouvertes d'une mince pellicule d'asphalte. Quarante et une sont enduites d'une fine couche d'or colloïdal étendue au pinceau» (15). Formées à partir d'un moule préfabriqué, il existe six formes différentes de pastilles avec une nette préférence pour les types rond et rectangulaire. Seules huit pastilles ont été retrouvées sur le visage disposées au niveau de la bouche, de l'oeil droit, de l'oeil gauche et du front. Les autres sont placées dans la cavité abdominale, sur le mamelon droit, sur le sexe de l'homme et de la femme, dans la cavité pelvienne, sur le thorax, sur l'abdomen, sur les mamelons, sur le nombril et sur l'épaule gauche.

Cette technique perdure jusqu'à l'époque copte. La momie d'un moine, trouvée au monastère de St. Marc à *Qurnat Mar'y*, n'a pas été embaumée. Cependant, des produits tels que du sel et des amas graisseux sont disposés entre les linceuls, sur les vêtements du mort et à même le corps. Les analyses des amas graisseux ont révélé qu'il s'agit d'un mélange de matières d'un végétal oléagineux, et, très probablement, de la cire (16). Ils ont été placés volontairement afin d'assurer la conservation et la protection de la momie. Enfin, les bandelettes qui recouvraient les momies étaient imprégnées de cire ou d'un mélange cire-propolis (17) ainsi que les cuisses, le dos et l'ensemble du visage (18).

Ce rituel se retrouve aussi en Grèce. La fouille du cimetière archaïque d'*Aghia Paraskevi* a révélé que 95% des tombes sont des cistes. Elles contiennent les squelettes de femmes et de jeunes filles, toutes parées de bijoux en or et en argent, de perles en ambre et en verre. Des bandes d'or en losange couvrent la bouche des mortes. Cette coutume a été constatée dans les cimetières archaïques de la Macédoine occidentale (*Verghina, Aiané*), à Sindos et à Thermé (19).

L'action de la cire dans les textes

De couleur rougeâtre et odorante, la cire-propolis, «*mnh*» en égyptien ancien (20), a des propriétés conservatrices reconnues (21). Dans le papyrus médical Ebers (22), elle est prescrite comme onguent protecteur au pouvoir cicatrisant, permettant la guérison et empêchant la récurrence. En Egypte, cette tradition perdure jusqu'à l'époque copte (23). Son emploi se retrouve dans de nombreuses recettes médicales, comme la base des emplâtres avec l'huile et le santal. Après avoir extrait le suc des substances végétales fraîches, le praticien concocte la préparation dans un mortier juste avant son application. Comme remède, elle participe activement à la lutte contre divers maux, tels que la gale, une maladie d'estomac, un oedème du corps et des plaies douloureuses. Dioscoride (24) la recom-

mande encore. Son action est magico-médicale quand elle prend part au combat contre l'ombre, le dieu, le mort, la morte, les démons et l'ennemi venant de l'au-delà. Dans ce cas, l'homme doit être enduit du mélange qui contient de la cire (25).

La cire est mentionnée, une seule fois, dans le Rituel de l'embaumement pour les taureaux Apis (26). Le supérieur des mystères place de la myrrhe, des granulés de résine de térébinthe et de la cire dans la bouche du dieu.

Selon Pline (27), la cire de *Corse* et la cire punique apportent une meilleure efficacité dans les médicaments et dans l'embaumement des corps. La cire non modelée, après avoir été chauffée, est également versée directement dans les cavités, afin de couvrir les oreilles, les yeux, le nez, la bouche et les incisions d'embaumement. Substitut de l'or, elle garde la même vertu thérapeutique.

Du miel pour le cadavre

Chauffée, la cire présente le même aspect que le miel, qui sert surtout à conserver, dans la vie quotidienne de l'égyptien ancien, les fruits et la viande (28). En médecine, elle est utilisée essentiellement comme excipient ou liant et parfois comme une substance thérapeutique dans la plupart des préparations pharmaceutiques prescrites (29).

L'utilisation du miel dans la pratique de l'embaumement de l'Egypte ancienne ne s'est pas vérifiée jusqu'à présent. Le miel n'est pas cité dans le Rituel de l'embaumement des Apis. Nous connaissons seulement dans le papyrus P. *Stud. Pal. XXII 56* (30) l'attestation de l'utilisation de cire, pour une valeur de douze drachmes, et de miel pour une valeur de quatre oboles, délivrée sans doute après un procédé de momification. En revanche, dans les formules à réciter du Rituel de l'embaumement pour les humains (31), la cire et le miel sont cités l'un après l'autre : ils sont tous deux issus de l'oeil de Rê.

La même origine se retrouve évoquée dans le Rituel divin journalier (32), texte qui décrit les nombreuses fumigations et onctions faites à la statue du dieu *Amon*. L'association du miel et du «parfum de fête» permet d'assembler les membres *6'Amon*. Il s'agit bien d'un autre médicament susceptible de guérir le corps du dieu, d'animer sa statue et, par extension, le corps humain. Ainsi, le miel semble entrer dans la composition des médicaments aptes à maintenir un corps en métamorphose.

Mais c'est au cours de l'Antiquité classique, que le m/e/sert à la conservation des cadavres des grands rois et des animaux fantastiques. De fait, *Xhippocentaure*, importé d'Égypte, est conservé dans le miel à l'époque de l'empereur Claude (33). Il est également très utilisé tel quel ou cuit.

Dans la Grèce ancienne, les Spartiates plongeaient les corps de leurs rois dans du miel (34). Le roi Agésipolis, mort en Chalcidique, fut plongé dans du miel, avant d'être ramené à Sparte pour y recevoir des funérailles royales (35). Le doute est permis pour le roi Agésilas. En effet, Plutarque (36) rapporte que *«les Spartiates qui accompagnaient Agésilas, n'ayant pas de miel, enduisirent de cire son cadavre et le ramenèrent ainsi en Lacédémone»*. Pour Diodore de Sicile (37), le corps du roi *«fut embaumé dans du miel, et transporté à Sparte»*. Les corps d'Alexandre le Grand et de l'empereur Justinien furent sans doute plongés dans du miel (38).

L'instillation de miel dans les narines est source d'incorruptibilité. Au cours du siège de Troie, Achille pleure son ami Patrocle tué. Il fait alors part à sa mère Thétis de sa crainte que *«les mouches n'entrent dans le corps du vaillant fils de Ménoétios, à travers les blessures ouvertes par le bronze, et n'y fassent naître des vers, outrageant ainsi ce cadavre»*. Mais la déesse le rassure et par un geste *«instille au fond des narines ambrosie et rouge nectar, afin que sa chair reste inaltérée»* (39). Ce nectar rouge est le miel, si l'on en croit le philosophe Porphyre :

«l'on a pris quelquefois pour du miel le nectar et l'ambrosie que le poète (Homère) fait couler goutte à goutte dans les narines des morts pour les préserver de la corruption, car le miel est la nourriture des dieux» (40).

L'ensemble des gestes accomplis par les embaumeurs sont essentiels pour guérir le défunt et lui permettre d'accéder à l'immortalité. Leur action sur le cadavre une fois terminée, ils pratiquent tout un ensemble d'opérations sur et dans le corps, mais ayant une valeur magique curative déterminante.

La cire et le miel ont des propriétés bien connues pour la conservation et pour la guérison des chairs. Leur propriété fixatrice en fait aussi un complément indispensable à l'ouvrage des embaumeurs. Par leur aspect et leur couleur, la cire et le miel sont d'ailleurs comparables à l'or, matière divine par excellence. L'ensemble de ces propriétés explique l'usage assez particulier de ces produits dans le cadre des opérations de l'embaumement. En tant qu'émanations divines, leur efficacité pour protéger le corps est directement placée sous la caution des dieux.

Les applications de cire en forme de pastilles ont elles-mêmes une forte valeur symbolique qui s'explique par l'origine divine de la cire : la sécrétion matinale, située au niveau du cantus interne, de l'oeil de Rê. Les pastilles en cire servent à empêcher la sortie des humeurs internes du corps, en fixant pour l'éternité l'état acquis après l'embaumement. Leur caractère divin se transmet aux chairs, leur donnant l'incorruptibilité et la pérennité propres aux dieux.

L'emploi de la cire répond aussi à une amélioration des procédés techniques. On verra ainsi le double emploi, sur le même corps, de cire recouverte d'or. La cire est utilisée pour boucher de manière intime tous les orifices et ouvertures naturels ou engendrés au cours de l'embaumement. Il s'agit d'obtenir une fermeture hermétique du corps, qui fixe de façon définitive son état

après les soins des embaumeurs. D'ailleurs, les propriétés cicatrisantes de la cire étaient parfaitement connues des médecins égyptiens anciens qui l'appliquaient, en mélange, sur les plaies pour les faire guérir (41).

Les embaumeurs et les particuliers de la Basse Époque semblent avoir trouvé dans ce matériau un substitut de marque, aux vertus thérapeutiques et symboliques aussi valables, ayant l'avantage d'être accessible à tous. Pourtant une question demeure encore en suspens. Les niveaux d'occupations de l'époque gréco-romaine livrent souvent des squelettes ensevelis à même le sol sans sarcophage ni aucune autre protection. Cette population, considérée par les fouilleurs comme «défavorisée», révèle souvent un ou plusieurs corps porteurs de traces d'or, dont le visage peut être plaqué d'une feuille d'or de la face du haut front jusqu'à la base du cou (42). Il y a là manifestement une incompréhension de notre part : la pratique funéraire qui dirige ces ensevelissements devait répondre à des règles que, pour le moment, nous n'arrivons pas encore à appréhender.

Notes

1. L. Störk, «Go'd», *Lexikon der Ägyptologie* II, 1975, p. 725-731 ; «par sa lumière, l'or permet d'éloigner les forces du mal, surtout les éléments pathogènes susceptibles de détruire la momie», S. Aufrère, *L'univers minéral dans la pensée égyptienne, Bibliothèque d'Étude* 105/11, Le Caire, 1991, p.379-381 ; en Chine Antique, les spécialistes en rituels appliquent des plaques de jade sur les yeux, la bouche, les oreilles et les narines du défunt de rang social élevé afin d'empêcher l'envol de l'âme, D. Elisseeff, *La femme au temps des empereurs de Chine*, Paris, 1988, p. 108.
2. D. Wildung, *Orientalia* 59, 1990, fig 15, 351 et *Orientalia* 58, 1989, 350.
3. S. Hassan, *Excavations at Giza IV (1932-1933)*, Cairo, 1943, p. 48, pi. XX A; le visage d'une défunte est recouvert par de fines feuilles d'or imitant les organes. Sur la momie d'une jeune fille, dont le visage est bien conservé, les yeux, le nez, les seins et le nombril se présentent recouverts de minces feuilles d'or, S. Hassan, *ibid.*, p. 48, pi. XX B.
4. Traces d'or sur les lèvres et les ongles, G.E. Smith and F.W. Jones, *Archeological Survey of Nubia II, Report on the Human Remains*, Le Caire, 1910, p. 195 et 201.
5. Ainsi qu'une feuille d'or sur un sexe féminin, A.H. 'Abdel Aal, *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte* m, 1983, p. 76 et pl.XVIII
6. La tête isolée de la momie 18.3.1.1. qui porte des traces de dorure «au niveau du front où elles dessinent une croix à branche verticale sagittale et à branche horizontale glabellaire; d'autres recouvrent l'aile droite du nez et le pli nasogénien ainsi que la région sous-nasale. L'orifice buccal apparaît largement ouvert, la lèvre supérieure retroussée laissent voir les gencives et les dents, également dorées», Fr. Dunand, *BSFE*93,1982, p. 29 et p. 30, pi. I; Fr. Dunand, J.-L. Heim, N. Henein, R. Lichtenberg, La nécropole de Douch (oasis de Kharga), *Monographiedestombes* 1à72,DF/F/4.026,p.45, pi. 22, 2; R. Lichtenberg, *Aufstieg und Niedergang derRömischen WeltW*, 37/3,1995, p. 2753.
7. Fr. Dunand, *ibid*, p. 37.
8. E.A. Wallis Budge, *The Book of the Dead. The Chapters of Coming Forth by Day*, London, 1898, chapitre 172, p. 444 sq; P. Barguet, *Le Livre des morts des anciens Égyptiens*, Paris, 1967, p. 254-257; T.G. Allen, *The Book of the Dead or Going Forth by Day, Studies in Ancient Oriental Civilizations* 37, p. 178-181.
9. Sauneron, *Rituel*, 29/9-12; 30/1); J.-Cl. Goyon, *Rituels funéraires de l'ancienne Égypte*, Paris, 1972, p. 73.
10. Les ouvertures nasales de la momie de Ramsès IV ont été comblées avec de la cire, G.E. Smith, *The Royal Mummies*, Le Caire, 1912, p. 90.
11. Certaines momies des prêtres d'Amon, découvertes dans la deuxième cachette de Deir el-Bahari, avaient reçu le même traitement. La cire avait été soupoudrée de résine de cèdre, Dr. Fouquet, *Bulletin de l'Institut d'Égypte* 7, 1886, p. 92.
12. En or pour la momie de Toutânkhamon, H.Carter, *The Tomb of Tut.Ankh. Amen II*, New York, 1963, p. 130, pi. LXXXIII ; les plaques de flanc du roi Psousennès et de sa mère Hénouttaouy sont également en or, P. Montet, *Les constructions et le tombeau de Psousennès à Tanis 2*, Paris, 1951, p. 148, n°527, pi. CXII.
13. En cire de couleur rouge. Les exemplaires exposés au Musée du Caire gardent encore la forme du flanc de leurs propriétaires, G. Daressy, *Annales du*

- Service des Antiquités de l'Égypte* 8, 1907, p. 3-38.
14. B. Bruyère, *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale* 38, 1938, p. 75; sur la momie de Senamphîomis, neuf pastilles en cire dorée ont été disposées : deux sur chaque oeil, une sur le front, la bouche, le cou et les deux gros orteils, B. Bruyère, *ibid.*, p. 85, n° 51 ; une petite variante mérite d'être notée pour la momie de Cratès Petoubos, enfant de six ans, qui possède une amulette en cire dorée sur le front et une autre entre les sourcils, B. Bruyère, *ibid.*, p. 89, n° 12.
 15. A. Macke et C. Macke-Ribet, *Memnonia* IV-V, 1993-1994, p. 160-161.
 16. G. Castel, dans J. Vercoutter, «*Hommages à Serge Sauneron*», Bibliothèque 82/II, p. 141.
 17. Certaines des figurines, représentant les Fils d'Horus, provenant du cimetièrre de Tehneh ont été analysées. La cire de couleur jaune est un mélange de cire d'abeille et de corps gras avec un taux élevé de C₃₁, J.-L. de Cenival, *Notes et documents des Musées de France* 18, 1987, p. 88-90.
 18. D.E. Derry, *Annales du Service des Antiquités d'Égypte* 41, 1942, p. 248 et 253; cette observation se répète sur la momie de Senmout, datée de la XVIIIe dynastie, D.E. Derry, *ibid.*, p. 260.
 19. J. Vokotopoulou, *Cahiers du Centre Jean Bérard* 18, 1994, p. 84-85, fig. 5.
 20. Wb II, 83, 4 ; R. FUS, «*Wachs*», *Lexikon der Ägyptologie* VI, 1986, p. 1088-1094; Grundriss VI, 242-246; Grundriss VII/1, 373; Th. Bardinnet, *Göttinger Miszellen* 171, 1999, p. 23-42.
 21. A. Lucas, J.-R. Harris, *Ancient Egyptian Materials and Industries*, Londres, 1962, p. 303 et 337.
 22. G. Lefebvre, *Essai sur la médecine égyptienne de l'époque pharaonique*, Paris, 1956, p. 196; H. von Deines, H. Grapow, *Wörterbuch der Medizin der Ägyptischen Drogennamen* I, 1959, p. 156-158 et p. 242-246.
 23. E. Chassinat, Un papyrus médical copte, *MIFAO* 32, 1921; W.C. Till, *Die Arzneikunde der Kopten*, 1951, p. 65-66, n° 60; p. 99-100, n° 100.
 24. Dioscoride, *Mat. Med.* II, 84.
 25. (Bln. 95 = 8, 5-6), Grundriss IV, 262; V, 449; Th. Bardinnet, *ibid.*, p. 421.
 26. Recto 1112, R.L. VOS, *The Apis Embalming Ritual* P. Vindob. 3873, OLA 50, Leuven, 1993, p. 44 et 244, p. 351, n° 251.
 27. Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle* XXI, 49, 83, 84; H. Chouliara-Raïos, *ibid.*, p. 178-179.
 28. Wb I, 434, 10; J. Leclant, «*Biene*», *Lexikon der Ägyptologie*, 1975, p. 786-789; E. Lefébure, *Sphinx* XI, 1908, p. 5-9; J. Leclant, *L'abeille et le miel dans l'Égypte pharaonique*, p. 59; H. Chouliara-Raïos, *L'abeille et le miel en Égypte d'après les textes grecs*, Jannina, 1989, p. 160, n° 342.
 29. G. Lefebvre, *ibid.*, p. 13, n° 1; Th. Bardinnet, *ibid.*, p. 575.
 30. C. Wessely, Papyri n° 24858-25024, *Studien zur Paléographie und Papyrusurkunde* XXW, 1969, p. 19; la traduction du papyrus est donnée dans Fr. Dunand, R. Lichtenberg, *Les momies «Un voyages pour l'éternité»*, Paris, 1991, p. 101.
 31. Pourlacire, (Sauneron, Rituel, 7/2-3); J.-Cl. Goyon, *Rituels funéraires de l'ancienne Égypte*, p. 48; pour le miel, (Sauneron, Rituel, 7/12); J.-Cl. Goyon, *ibid.*, p. 49.
 32. 20. (VII, 2), A. Moret, *Rituel du culte divin journalier*, Paris, 1902, p. 71-72.
 33. Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle* VII, 3, 35 ; M.-H. Marganne-Mélard, «*L'Égypte médicale de Pline l'Ancien*», dans *Le latin médical, Actes du II le Coll. Inter. «Textes médic. lat. ant.»*, Saint-Étienne, 1991, p. 155-171.
 34. J. Vercoutter, *L'Égypte et le monde égéen préhellénique*, Bibliothèque d'Étude 22, Le Caire, 1956, p. 44, n° 1.
 35. Xénophon, *Helléniques* V, 3, 19; Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle* XXII, 50, 108.
 36. Plutarque, *Ves VIII*, 40, 4.
 37. Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique* XV, 93, 6.
 38. P. Lavedan, *Dictionnaire illustré de la mythologie et des antiquités grecques et romaines*, Paris, 1931, p. 648.
 39. Homère, *Iliade*, chant XIX, 30-40.
 40. Porphyre, *L'antré des nymphes dans l'Odyssée* XVI, 8.
 41. Eb. 517 (70, 4-6), Grundriss IV, 207; V, 354; Th. Bardinnet, *ibid.*, p. 325; Eb. 523 (70, 20-21), IV, 203; V, 355; Th. Bardinnet, *ibid.*, p. 326; Eb. 525 (70, 22), IV, 204; V, 356; Th. Bardinnet, *ibid.*, p. 327.
 42. Comme sur le site de Tell el-Balamoun, F. Abd el-Malek Ghattas, *Annales du Service des Antiquités d'Égypte* 68, 1982, p. 48.

Biographie

Francis Janot, pensionnaire à l'Institut Français d'Archéologie Orientale du Caire; ancien Chef de Clinique-assistant des universités; membre de la Société française d'Histoire de la Médecine